

Regroupement Vétérans R22eR

Code d'éthique

But du code d'éthique

Le but du code d'éthique est de maintenir la cohésion entre les membres et favoriser l'esprit d'équipe, favoriser la franche camaraderie et garder ou améliorer la réputation du regroupement.

Vous pouvez consulter l'annexe A pour plus de précision des valeurs du regroupement.

À qui s'applique le code

Le code d'éthique du regroupement s'applique à chaque membre du regroupement pour toutes les activités et événements du regroupement, peu importe le rôle et fonction, de chaque membre jusqu'au président du regroupement.

Chaque membre est encouragé à appliquer ce code dans son environnement personnel.

Attitudes et comportements

Le ou la membre doit être intègre dans sa conduite et ses propos. Il ou elle doit avoir une attitude et un comportement qui découle de la camaraderie, favorisant l'entraide et l'esprit d'équipe.

Tout membre devra :

- Favoriser le développement de l'estime de soi des membres du regroupement.
- S'assurer que chaque membre soit traité avec respect et équité, peu importe l'âge, le sexe, la couleur, la race, la citoyenneté, l'origine ethnique, la langue, la religion, le handicap, l'identité de genre ou l'orientation sexuelle.
- Éviter de tirer un avantage personnel d'une situation, d'une décision ou des autres membres du regroupement.
- Honorer les engagements, la parole donnée et les objectifs sur lesquels il y a eu entente.
- Maintenir la confidentialité et le caractère privé des informations personnelles et les utiliser de façon appropriée.
- Préserver la dignité de chaque membre lors des interactions avec les autres.
- Observer rigoureusement les règles et règlements du regroupement.
- Toujours rester maître de soi.
- Éviter les situations qui peuvent affecter l'objectivité, l'impartialité ou l'intégrité des fonctions.
- Adopter une conduite exemplaire en utilisant un langage sans injure, expression vulgaire ou blasphème.
- Respecter le bien d'autrui et proscrire tout vol ou acte de vandalisme.
- Savoir qu'aucun comportement d'abus, de harcèlement, de négligence, de violence ou tout comportement inapproprié n'est toléré. Signaler sans délai à votre président / vice-président / sergent d'armes ou à une personne en situation d'autorité, tout acte de cet ordre commis à l'endroit d'un ou d'une membre ou autre personne ou à son propre égard.

- S'engager à se conformer à toutes les exigences et recommandations de la Santé publique du Québec et autres autorités gouvernementales, et à mettre en pratique et adopter toutes les mesures nécessaires à cet effet en lien avec les activités du regroupement.
- S'abstenir d'abuser de toute consommation de boisson alcoolique ou de drogue dans l'exercice de ses fonctions.

Tenue vestimentaire - l'image du regroupement

Le port de la veste de cuir avec les insignes et les couleurs du regroupement engage les membres à se comporter de manière exemplaire. L'image et la réputation du regroupement en bénéficieront.

Le port de la veste de cuir avec les insignes et les couleurs du regroupement implique que :

- Les membres actifs du regroupement portent un t-shirt / gilet noir.
- Les membres siégeant au comité national portent leur t-shirt / gilet rouge officiel du regroupement.
- Les présidents, vice-présidents portent leur t-shirt / gilet bleu officiel du regroupement.
- Les sergents d'armes portent leur t-shirt / gilet bleu.
- Les vétérans du Régiment Aéroporté (jusqu'à nouvel ordre) peuvent porter leur t-shirt / gilet marron.

Lors des activités de section ou de secteur, les membres sont encouragés à respecter la même tenue vestimentaire que lors des événements officielles.

Tenue vestimentaire obligatoire de base pour tous les événements officielles telles que le jour du Souvenir, une célébration commémorative, etc., est la suivante. Par contre, l'organisateur de l'événement pourra fournir des détails additionnels de la tenue vestimentaire.

Tenue vestimentaire de base est :

- Le port de la veste de cuir avec les insignes et les couleurs du regroupement avec le port d'une chemise blanche, la cravate noire ou la cravate régimentaire et le pantalon noir ainsi que le béret vert ou marron (le béret est facultatif).
- Il ne faut pas oublier que lors des événements officielles on porte sur notre veste les médailles et non les rubans.

Réseaux sociaux

Cette section concerne les réseaux sociaux tels que : Facebook (remplacé par Meta), Messenger, Tweeter, Instagram, TikTok, YouTube et tous les autres sites informatiques.

Les réseaux sociaux ne sont pas des forums où tous et chacun peuvent dire ou écrire n'importe quoi en toute impunité. Une publication sur un réseau social affecte, à bien des égards, l'image et la réputation de la personne ou son entourage.

La publication sur un forum du regroupement doit :

- Protéger la confidentialité, la réputation d'un membre du regroupement, à un membre de sa famille, à un membre actif, à un vétéran et à leurs familles, à la section, au regroupement ou au régiment.
- Ne doit pas être une menace ou du harcèlement.
- Ne doit pas contenir des propos mensongers, haineux, sexistes, misogynes, racistes, discriminatoires, homophobes.
- Ne doit pas être utilisé pour partager vos choix de vie personnels tel que : croyance religieuse, choix politiques, vaccinations, orientations sexuelles, etc.

Les membres sont encouragés à respecter les mêmes règles sur leur réseau(x) sociaux personnel.

Avant de publier sur les réseaux sociaux, posez-vous les questions suivantes :

- Est-ce que ma publication (texte, photo, vidéo) est un bris de confidentialité ; divulgue de l'information personnelle non autorisée.
- Est-ce que ma publication (texte, photo, vidéo) portera atteinte à la réputation d'un membre du regroupement, à un membre de sa famille, à un membre actif, à un vétéran et à leurs familles, à la section, au regroupement ou au régiment.
- Est-ce que ma publication est une menace ou du harcèlement dont ses actes sont sanctionnés au code criminel.
- Est-ce que ma publication fera la une du journal télévisé ou écrit pour toutes les mauvaises raisons telles que ; des propos mensongers, haineux, sexistes, misogynes, racistes, discriminatoires, homophobes ou discréditant une croyance religieuse.

Procédure à suivre lors d'un comportement inadéquat

Lorsque qu'un membre du regroupement déroge du code d'éthique, son président ou son vice-président doit en être avisé. Le président, vice-président et la personne concernée, de concert, après une analyse concertée du signalement, détermine si c'est un incident mineur, une offense majeure ou s'il y a récurrence.

Un incident mineur sera traité au niveau de la section le plus tôt possible afin d'empêcher que la situation s'envenime et altère la franche camaraderie. Dans l'éventualité qu'il n'y a pas de résultat concret de la situation, le dossier doit être acheminé au président de district qui, après une analyse concertée, prendra action le plus tôt possible pour le bien du regroupement.

Une offense majeure et ou une troisième récurrence sera analysée le plus tôt possible par le président de district avant qu'il n'achemine le dossier au commissaire du regroupement. Ce dernier, après concertation avec le comité national, rendra une décision bénéfique pour le regroupement.

Annexe A

Valeurs du regroupement

Cette annexe regroupe les valeurs du regroupement. Lors de mon adhésion, je m'engage à les respecter.

<u>Valeurs</u>	<u>Exemples</u>
Respect	<ul style="list-style-type: none">• Je traite chaque personne avec respect et équité.• Je favorise l'établissement et le maintien d'un environnement de camaraderie sûrs et sains et de collaboration en toute occasion.• Je travail en équipe dans un esprit d'ouverture, d'honnêteté et de transparence qui favorise l'engagement, la collaboration et la communication respectueuse.
Intégrité	<ul style="list-style-type: none">• Je donne aux membres un espace d'expression pour le partage des idées.• Je respecte et je valorise des opinions diverses et je fais attention à ce que je dis et comment je le dis.• Je suis respectueux des normes du regroupement et la tenue vestimentaire.• Je ne tire pas avantage pour moi-même.
Loyauté	<ul style="list-style-type: none">• Je prends des décisions et j'agis dans l'intérêt du regroupement.• J'évite ou j'empêche les situations qui pourraient donner lieu à des conflits d'intérêts.• Je communique en m'efforçant d'être ouverts, francs et impartial.
Courage	<ul style="list-style-type: none">• Je fais le bon choix parmi des solutions difficiles.• J'identifie et j'aide à corriger un comportement contraire aux normes du regroupement.• Je règle les questions d'éthique avec respect.

Recommandation du comité :

- sur le formulaire en ligne : avec les termes et conditions du regroupement, ajouter une condition qui serait accepter de respecter le code.....

- sur le formulaire imprimé : ajouter à la déclaration d'adhésion le respect du code et ajouter le code en annexe.